



COMMUNE DE BOHARS

ANNEE SCOLAIRE 2017 - 2018

DOSSIER ENFANT

Inscriptions

Restaurant scolaire
Garderie périscolaire
Temps d'activités périscolaires

Nom et Prénom de l'enfant :

Pour valider votre dossier, chaque fiche doit être entièrement complétée.

Toute modification intervenant en cours d'année (*situation familiale, adresse, n° de téléphone...*) **doit être signalée via le « portail familles » ou directement en mairie pour la mise à jour du dossier.**



Bohars, le 22 juin 2017

A l'attention des parents de l'école publique

Objet : Inscriptions Restaurant scolaire - Garderie périscolaire - Temps d'activités périscolaires

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les dossiers d'inscription et les règlements du restaurant scolaire, de la garderie périscolaire et des temps d'activités périscolaires.

Pour rappel, toutes les réservations doivent impérativement être réalisées par le biais du portail famille*.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que **les réservations sont obligatoires pour la garderie du soir**. Celles-ci doivent impérativement être réalisées au plus tard le jour J avant 9 heures. Il en est de même pour les modifications de réservation.

En revanche, il n'y a aucune obligation de réservation pour la garderie du matin.

Récapitulatif concernant les modalités de réservation :

| | |
|---------------------|--|
| Restaurant scolaire | Réservations et modifications à effectuer la veille avant 9 H (⚠ le vendredi pour le lundi) |
| Garderie du soir | Réservations et modifications à effectuer le jour J avant 9 H |
| Garderie du matin | Aucune obligation de réservation |

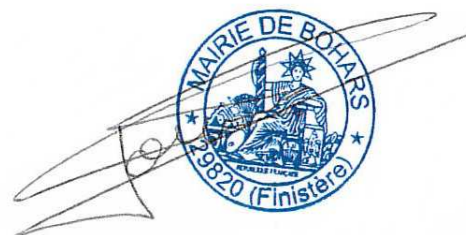
Je vous invite à remplir le dossier d'inscription et à le remettre en mairie dans les meilleurs délais et, dans tous les cas, **avant le 7 juillet 2017**.

Les services municipaux restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vous souhaitant un très bel été 2017,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
Jean-Jacques LOUARN
Adjoint aux affaires scolaires



Le présent dossier est constitué des pièces suivantes :

Documents à retourner en mairie pour le 7 juillet 2017, complétés et signés :

- Une fiche d'inscription « Restaurant scolaire - Garderie périscolaire - Temps d'activités périscolaires »
- Une fiche sanitaire de liaison
- Une fiche activités TAP - 1^{ère} période (Septembre - Octobre)

Le cas échéant :

- La demande d'application du quotient familial
- La demande de prélèvement automatique

Documents à conserver :

- Un règlement intérieur du service de restauration scolaire municipal
- Un règlement intérieur du service de garderie périscolaire municipal
- Un règlement intérieur des Temps d'activités périscolaires
- Charte de bonne conduite

* Les familles n'ayant pas accès à internet pourront continuer à utiliser le formulaire papier. Celui-ci sera à leur disposition en mairie.